

**Commune de Saint-Genouph**

## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 17 Juin 2013

L' an 2013 et le 17 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil - Mairie de Saint-Genouph sous la présidence de Monsieur AVENET Christian Maire

**Etaient présents** : M. AVENET Christian, Maire, Mmes : CORNILLET Carole, FRETON Monique, SUARD Patricia, MM : AMOURETTE Jean, BOISSE Jacques, CHARREAU Henri-Pierre, GUIBOUT Jean-Michel, MAUDET Michel, VALLET Jean-Pascal

Excusé(s) : Mme COLOMBEAU Karine, M. CONSTANZA Jean-Pierre

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GENILLEAU Marie-Christine à M. AMOURETTE Jean,

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Date de la convocation** : 11/06/2013

**Date d'affichage** : 12/06/2013

**Madame FRETON Monique** a été nommé(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 23 mai 2013  
Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe du retrait du point N°6 de l'ordre du jour "Contrat Départemental de développement solidaire 2014-2016" . Celui ci est remplacé par "Avenant au Contrat de location du linge à l'école"

**Objet(s) des délibérations**

### Sommaire

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 - Délibération 2013-40
2. DECISION MODIFICATIVE N°2 - Délibération 2013-41
3. ADHESION SERVICE COMMUN GESTION DU DROIT DES SOLS AVEC TOURS PLUS - Délibération 2013-42
4. INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME-CONVENTION COMMUNE/DDT/AGGLOMERATION - Délibération 2013-43
5. CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION - Délibération 2013-44
6. CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES INCENDIE - Délibération 2013-45
7. AVENANT CONTRAT DE LOCATION DE LINGE - Délibération 2013-46

\*\*\*\*

**2013-40 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le maire explique que les crédits inscrits sur les opérations "Espaces verts" et "Cellules photovoltaïques sur la Salle polyvalente" sont insuffisants pour régler les factures, les travaux étant achevés.

**Considérant** les crédits inscrits sur l'opération N°059 Espaces verts,  
**Considérant** les crédits inscrits sur l'opération N°076 Cellules photovoltaïques Salle polyvalente,

**Vu** la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante:

**Section de Fonctionnement**

***Dépenses***

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61523	Voies et réseaux	- 1 310.00
023	023	Virement à la section d'investissement	1 310.00
		Total	0

**Section d'Investissement**

***Dépenses***

Chapitre	Article	Libellé	Montant
059	2128	Agencement	1 100.00
076	23215	Installation matériel électrique	210.00
		Total	1 310.00

***Recettes***

Chapitre	Article	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 310.00
		Total	1 310.00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

> **Approuve** la décision modificative budgétaire N°1 du budget principal 2013

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**2013-41 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération, il est possible d'obtenir une subvention pour la réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires dans la mesure où cette opération a été initialement inscrite et programmée.

La première phase d'isolation des bâtiments Primaire et Maternelle a déjà été réalisée en aout 2012 par le remplacement des portes et fenêtres et l'installation de laine de verre dans les combles, il est envisagé de terminer cette opération par l'isolation extérieure du bâtiment primaire qui sera suivie par la mise en place d'un système de ventilation mécanique avant la fin de l'année 2013.

Il est donc indispensable de prévoir les crédits nécessaires à cette opération.

**Vu** la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2013 approuvant le budget principal 2013,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante:

**Section d'Investissement**

***Dépenses***

Chapitre	Article	Libellé	Montant
063	2135	Aménagement des constructions	39 000
		Total	39 000

## Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Montant
010	1322	Subvention régionale	39 000
		Total	39 000

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- > **Approuve** la décision modificative budgétaire N°2 du budget principal 2013

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### 2013-42 - ADHESION SERVICE COMMUN GESTION DU DROIT DES SOLS AVEC TOURS PLUS

Monsieur le Maire explique que le 28 juin 2012 le conseil communautaire de l'Agglomération s'est prononcé sur la création d'un service commun, entre les communes qui le souhaitent et la Communauté d'agglomération, en matière d'accueil, de gestion et d'instruction des dossiers relevant du droit des sols sur la base d'une convention de mise en place de services communs.

Cette convention permet entre autre de clarifier la participation financière de la Commune au coût global du service.

L'adhésion à ce service est prévue au 1er octobre 2013, date à laquelle les services de l'Etat cesseront de gérer ces dossiers pour le compte de notre commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service commun gestion des ADS de la communauté d'agglomération et de signer la convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10, L.5211-1-1, et L5211-4-2,

**Vu** la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- > **Décide** d'adhérer au service commun en matière d'accueil, de gestion et d'instruction des dossiers relevant du droit des sols
- > **Accepte** les termes de la convention (annexe1) avec la Communauté d'Agglomération Tours Plus
- > **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### 2013-43 - INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME-CONVENTION COMMUNE/DDT/AGGLOMERATION

Par délibération du 28 juin 2012, la Communauté d'agglomération Tours Plus a décidé d'instaurer un service commun entre la communauté d'agglomération et les communes membres qui le souhaitent pour les missions d'accueil, de gestion et d'instruction des dossiers relevant du droit des sols.

La Commune de Saint-Genouph a décidé d'adhérer à ce service commun à partir du 1er octobre (délibération N°2013-42).

L'instruction des dossiers d'urbanisme va donc être transférée des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) vers le service commun de la Communauté d'agglomération.

Afin de préparer les modalités de ce transfert, de traiter les dossiers pendant la période transitoire et d'organiser la transmission des dossiers à la DDT pour la gestion de la fiscalité de l'urbanisme, il est indispensable de conclure une convention tripartite reprenant ces différentes problématiques.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10, L.5211-1-1, et L5211-4-2,

**Vu** la délibération N°2013-42 du 17 juin 2013,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- > **Accepte** les termes de la convention (annexe1) entre la Commune de Saint-Genouph, la Communauté d'Agglomération Tours Plus et la DDT37
- > **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### 2013-44 - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire explique que les programmes d'investissement qui peuvent entrer dans le cadre du prochain contrat régional de solidarité territoriale 2014-2018 sont à transmettre dès maintenant à la Communauté d'agglomération Tours Plus.

Après avoir consulté le cadre de référence opérationnel, Monsieur le Maire propose que le reste des bâtiments du groupe scolaire, à savoir, le restaurant scolaire et la garderie, soient réhabilités et prolongent le plan d'économie d'énergie des bâtiments publics de la commune.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- > **Décide** d'inscrire la réhabilitation de la garderie et du restaurant scolaire au futur Contrat régional de solidarité territoriale 2014-2018
- > **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### 2013-45 - CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES INCENDIE

Monsieur le Maire propose que les poteaux et bouches incendie de la Commune soient contrôlés. Il fait part d'un devis de la Société VEOLIA qui effectuerait cette prestation pour un montant de 746.30€ TTC. Les crédits seraient pris sur le Budget de l'Eau de la Commune.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- > **Décide** de faire effectuer le contrôle des poteaux et bouches incendie de la commune par l'entreprise VEOLIA au prix de 746.30€ TTC

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### 2013-46 - AVENANT CONTRAT DE LOCATION DE LINGE

Monsieur le Maire expose le dossier:

La prestation fournie par la société Elis pour la location de linge à l'école nous revient très cher et n'est plus conforme aux attentes de la Commune surtout en ce qui concerne le linge de vaisselle ( chiffon, torchons et essuies-verre). Il a donc été envisagé de dénoncer le contrat qui nous lie avec cette entreprise. Or après lecture, il s'avère que le contrat ne peut pas être dénoncé avant janvier 2016.

Après négociation, la société ELIS a décidé de faire un geste commercial et nous a proposé de revoir le contrat en ne gardant que les essuie mains rouleaux, ce qui diminuerait le coût de la prestation sans modifier l'échéance prévue en 2016.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de signer l'avenant au contrat initial de ce prestataire.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- > **Décide** d'accepter les termes de l'avenant au contrat initial avec la société ELIS
- > **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION B2X

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de demande de subvention de l'association de Bicross G2X arrivé en Mairie le 20 mai 2013.

En séance du 20 mars 2013, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer les subventions aux associations qui auraient remis leur dossier avant le 30 avril 2013.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revenir sur cette décision et d'allouer la subvention à cette association.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- > **Décide** de ne pas revenir sur les délibérations N° 2013-22 et N° 2013-23
- > **N'autorise** pas le versement de la subvention à l'association G2X

A la majorité (pour : 2 contre : 8 abstentions : 1)

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait part d'une séance d'information sur "les Financements des investissements locaux par les prêts de la Caisse des dépôts" organisée le 3 juillet 2013 par la Maison des Maires 37 à Parçay-Meslay.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils sont invités à la Kermesse de l'école organisée par l'APE samedi 22 juin à 14h30.

Monique FRETON annonce le spectacle pour enfants offert par le CCAS. La compagnie Grain de Trimalice se produira mercredi 3 juillet salle polyvalente avec un spectacle sur les fables de La Fontaine suivi d'un goûter.

Tous les enfants sont les bienvenus.

Salle de sport: La salle de convivialité est désormais opérationnelle. Un règlement concernant les créneaux d'occupation ainsi que son entretien est en cours d'élaboration.

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 21/06/2013

La Secrétaire  
Monique FRETON

Le Maire  
Christian AVENET